

Paris, le jeudi 28 avril 2022

Monsieur Renaud Muselier
Président du Conseil régional
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objet : Prise en charge des transports en commun de la région Sud-PACA – Refus de la Direction interrégionale des Douanes et Droits indirects de PACA-Corse de valider les demandes de Pass sûreté.

P.J. : - Attestation de pass sûreté *ZOU!*
- Notre courrier du 24/03/2022 adressé à la D.G.D.D.I.

Réf : - <https://m.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur/tarifs-cartes/tarifs-speciaux/pass-surete-nouvelle-formule>

Monsieur le président du Conseil régional,

Le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) que vous présidez finance auprès de la SNCF un « pass sûreté région » témoignant ainsi de son soutien aux forces de sécurisation des biens et de la population pris au sens large dans leur rôle essentiel au quotidien.

Ce pass transports accordé depuis 2016 autorise, sur le réseau régional, la gratuité des déplacements domicile/trajet aux policiers, gendarmes, douaniers, marins-pompiers, militaires et personnels actifs de l'administration pénitentiaire.

Depuis le 8 décembre 2021, la gratuité des transports régionaux (train TER, autocars LER et bus *ZOU!*) a été étendue aux trajets loisirs sur l'ensemble du réseau aux personnels policiers, gendarmes, douaniers et agents de la pénitentiaire sans par ailleurs qu'il ne leur soit fait obligation d'appartenir à la catégorie dite active.

La contrepartie de cette gratuité totale consiste pour les titulaires du pass sûreté à porter au besoin assistance aux usagers lors de leur déplacement sur le réseau de transports *ZOU!* de la région PACA. Contribuant ainsi à la sécurité de tous les usagers des transports publics.

Ce qui au demeurant relève du simple acte citoyen, la non assistance à personne en danger étant passible dans certains cas de sanctions pénales.

Le formulaire est explicite et ne souffre aucune interprétation. Pourtant l'extension de cette gratuité aux trajets loisirs ne va manifestement pas de soi pour la Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.).

Au cas d'espèce, nous ne comprenons pas le refus d'une déclinaison au niveau local, sans que le niveau national n'ait mot dire, alors que le sujet à traiter ne relève aucune difficulté et ne souffre aucune interprétation.

- D'abord le service Fonction ressources humaines locales (FRHL) de la Direction interrégionale (DI de PACA-Corse s'entête à refuser la simple apposition du tampon des chefs de service sur l'imprimé de demande du pass sûreté aux agents qui en font la demande. Et cela en dépit des sollicitations réitérées de notre organisation syndicale au niveau local.
- Ensuite, la sous-direction au ressources humaines (SD-RH) de notre direction générale fait montre d'un silence récurrent. En effet, le FRHL prend prétexte d'*un arbitrage des services de la Direction Générale attendu depuis plusieurs semaines*, pour motiver son refus systématique (l'ordre ayant même été donné aux chefs de services de cette direction de ne pas valider les formulaires ad hoc !). C'est pourquoi nous avons saisi le 24 mars par courrier la SD-RH de la Direction générale, avec relance le 24 avril sans qu'aucune réponse n'y soit apportée (voir PJ et référence en entête).

Ce refus relève à notre sens d'un abus de pouvoir dans la mesure où elle empiète sur la vie privée des agents, dès lors qu'il s'agit de trajets privés et donc en aucun cas liés au cadre de travail.

Depuis plus de quatre mois les agents, qui auraient dû bénéficier de la gratuité du transport comme cela est le cas dans d'autres régions de France, sont empêchés alors que rien ne le justifie, sinon une décision administrative incompréhensible.

Nous sommes au regret de constater le refus de notre administration de concourir à la sécurité des usagers des transports publics, à contrario des pompiers, gendarmes, policiers ou agents de la pénitentiaire qui ne se voient opposer aucun refus de leur administration de tutelle. Nous vous alertons sur cette situation qui perdure, portant atteinte au bon renom de notre administration.

Nous vous sollicitons donc pour mettre un terme au blocage des autorités douanières afin que les agents qui en font la demande puissent bénéficier de la gratuité du transport sur le réseau **ZOU!** conformément au souhait de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Nous vous remercions par avance pour l'attention et le soutien que vous manifesterez aux douaniers de votre région et vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre considération distinguée.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Fabien MILIN